

RECAPITULATIF DES ENJEUX REGIONAUX
RELATIFS AUX CONTINUITES
ECOLOGIQUES

VERSION DU 21 DECEMBRE 2012

1. CONNAISSANCE

ENJEU	OBJECTIF
<p style="text-align: center;">Enjeu prioritaire</p> <p>C1 : Connaissance de la localisation des habitats naturels</p>	<p>➤ Localiser de manière homogène les habitats naturels présents en région</p> <p>Eléments fondamentaux de la définition des continuités et réservoirs de biodiversité, il apparaît que malgré un important travail de connaissance de leur typologie régionale et de hiérarchisation de leur intérêt patrimonial à priori, de très larges lacunes existent dans leur localisation en région. Ces compléments sont nécessaires pour permettre une caractérisation fine des continuités écologiques régionales et des réservoirs de biodiversité à l'échelle du 1/100 000ème.</p> <p>Certains de ces habitats naturels présentent un enjeu de connaissance plus important :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le <u>réseau de haies</u> : des données régionales existent (IGN BD Topo veg notamment) mais aucune ne permet une analyse fiable et homogène de sa densité et notamment de sa connectivité ou de sa qualité écologique à l'échelle régionale. Un programme d'inventaire permettrait d'asseoir la caractérisation de cet élément clé des continuités écologiques régionales, et d'appréhender sa dynamique au travers du temps. - Les <u>réseaux de mares</u> : le groupe des amphibiens subit de plein fouet la disparition de ces habitats, et est en danger malgré la protection règlementaire de la grande majorité de ses espèces. - Les <u>prairies permanentes</u> : ces habitats naturels à fort intérêt écologique semblent encore relativement présents en région, mais subissent une forte régression depuis les années 50-60. - Les <u>landes humides et tourbières</u> : de même que les prairies permanentes, ces habitats naturels patrimoniaux vus comme non productifs et souvent délaissés ou détruits, subissent une forte régression en région. - Les <u>landes sèches</u> : habitats très contraignants (secs, acides, pauvres en nutriments), ces espaces abritent des espèces adaptées très particulières, tant faunistiques que floristiques. - Les <u>pelouses calcicoles à orchidées</u> : délaissés depuis le recul des modes de gestion extensifs, ces habitats naturels remarquables sont la proie d'une dynamique naturelle de fermeture par les bois et fourrés. - Les <u>zones humides</u> (notamment prairies, roselières, marais) : ces milieux accueillent une faune et une flore riche, et sont souvent menacés de destruction pour réaffectation agricole ou urbaine, ou d'abandon.
<p>C2 : Connaissance concernant des réservoirs de biodiversité potentiels</p>	<p>➤ Caractériser l'intérêt écologique de secteurs potentiellement riches en éléments favorables aux continuités écologiques</p> <p>Le SRCE permet de localiser des secteurs à fortes potentialités écologiques, sur la base d'une densité importante d'éléments favorables aux continuités écologiques (haies, prairies permanentes, zones humides). Il convient de qualifier précisément leur intérêt écologique au moyen d'inventaires naturalistes, afin d'évaluer leur participation aux réservoirs de biodiversité régionaux.</p>

<p>C3 : Connaissance concernant la répartition des espèces végétales et animales</p>	<p>➤ Localiser finement et de façon homogène les espèces sur le territoire régional Éléments forts de définition des réservoirs de biodiversité, il apparaît que malgré un grand nombre de données existantes, certains espaces restent vierges de prospections, induisant des connaissances non homogènes. Un soutien des dynamiques d'atlas régionaux (créations ou mises à jour) ou de programmes spécifiques permettra de combler ces lacunes, et ainsi d'obtenir une vision homogène pour l'ensemble des groupes d'espèces présents en Basse-Normandie.</p>
<p>C4 : Connaissance concernant la répartition des espèces végétales et animales invasives</p>	<p>➤ Localiser finement les espèces végétales et animales invasives sur le territoire régional La présence de ces espèces, encore relativement faible en Basse-Normandie, fait de cette thématique un enjeu fort. Le soutien à la connaissance de leur localisation et de leur potentielle expansion est important, notamment au regard des actions de restauration et de recréation de continuités écologiques qui pourraient être menées.</p>
<p>C5 : Connaissance concernant la fragmentation des continuités écologiques des cours d'eau</p>	<p>➤ Identifier et hiérarchiser les obstacles en fonction de leur impact sur les continuités écologiques de cours d'eau Les obstacles aux continuités écologiques sont majoritairement des ouvrages sur cours d'eau qui font barrage au déplacement des espèces et des sédiments. Certains représentent des obstacles infranchissables par la totalité des espèces, tandis que d'autres se révèlent l'être partiellement. Des programmes existent à l'échelle des différents bassins versants régionaux, à différents stades d'avancement qu'il convient d'homogénéiser.</p>
<p>C6 : Connaissance concernant la fragmentation des continuités écologiques terrestres</p>	<p>➤ Obtenir une vision régionale fine et homogène des éléments fragmentant les continuités terrestres Les données régionales concernant la fragmentation du réseau écologique restent incomplètes. Le soutien à la définition et à la mise en place de bases de données harmonisées permettra lors de la révision du SRCE d'obtenir une vision plus fine de la fragmentation en région. Les thématiques principales sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'engrillagement des infrastructures linéaires et des boisements ; - Les données de trafic harmonisées et cartographiées à l'échelle régionale ; - Les données d'aires urbaines.

2. PRESERVER LA FONCTIONNALITE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES EN LIEN AVEC LES ACTIVITES HUMAINES QUI S'EXERCENT SUR LE TERRITOIRE

ENJEU	OBJECTIFS
<p>P1 : Prise en compte de la présence d'espèces et d'habitats naturels patrimoniaux (en complément des espèces protégées réglementairement) par les projets d'aménagements (projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements (article L.371-3 du Code de l'Environnement))</p> <p style="color: blue; font-weight: bold; font-size: 1.2em; transform: rotate(-15deg);">Enjeu prioritaire</p>	<p>A la suite des efforts de localisation régionale des espèces et habitats patrimoniaux, la définition de zonages d'inventaire permet une prise en compte claire de leur présence sur le territoire. Ces sites sont la base des éléments de réflexion concernant les espaces à intégrer au réseau des réservoirs de biodiversité régionaux, et malgré les efforts menés depuis plusieurs années, des espaces restent encore sous prospectés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Limiter les impacts sur les habitats et espèces dits patrimoniaux (définis dans les listes rouges ou les listes régionales hiérarchisées) <p>Plusieurs habitats et espèces se révèlent d'un intérêt patrimonial particulier en région, notamment en lien avec leurs caractéristiques spécifiques (donc rares), et souvent en voie de raréfaction par manque d'usage ou destruction. Les espèces et habitats concernés sont définis dans les listes rouges ou dans les listes régionales hiérarchisées qui sont des listes scientifiques qualifiant le statut de menace des espèces dans la région. Ces listes sont disponibles sur le portail de la DREAL.</p> <p>Mis à part les zones humides et les habitats de certaines espèces protégées, la majorité des milieux naturels ne bénéficient pas en tant que tel de protection réglementaire, et ne sont donc généralement pas pris en compte lors des études d'impacts. Pourtant, certains présentent un réel intérêt en termes d'accueil d'une biodiversité riche et diversifiée. On s'attachera donc à préserver :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les <u>prairies maigres de fauche</u> (prairies dont le sol ne contient que peu d'éléments nutritifs ; présentes notamment dans le sud de l'Orne) ; - Les <u>landes sèches</u> ; - Les milieux humides patrimoniaux (<u>landes humides, tourbières, mégaphorbiaies</u>) ; - Les <u>pelouses calcicoles à orchidées</u> ; - Les <u>habitats littoraux</u>.

<p>P2 : Préservation durable des réservoirs de biodiversité</p>	<p>➤ Eviter les impacts sur les réservoirs de biodiversité</p> <p>Les réservoirs de biodiversité sont le support de vie de nombreuses espèces végétales et animales patrimoniales, souvent menacées à l'échelle régionale voire nationale. Ils n'ont par conséquent pas vocation à être urbanisés. Les projets d'aménagement (projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements (article L.371-3 du Code de l'Environnement)) éviteront de les impacter. Un grand nombre d'entre eux bénéficie déjà des dispositifs de protection décrits dans le chapitre A5 du rapport SRCE.</p> <p>➤ Maintenir les actions de gestion au sein des réservoirs identifiés en bon état de conservation</p> <p>Le maintien voire le développement des communautés et populations animales et végétales patrimoniales passe par une gestion adaptée des habitats de vie par les gestionnaires publics ou privés de ces espaces remarquables préalablement identifiés comme fonctionnels.</p>
<p>Enjeu prioritaire maintien de la fonctionnalité de la matrice verte</p>	<p>➤ Limiter les impacts sur les habitats de nature « ordinaire »</p> <p>Les matrices vertes et bleues identifiées sont basées essentiellement sur la densité d'habitats dits de nature « ordinaire ». Ces espaces sont essentiels au bon fonctionnement écologique du territoire, et donc à la production de services rendus par les écosystèmes. Il conviendra donc d'éviter de déstructurer des noyaux ou continuités de présence des habitats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les <u>prairies permanentes</u> : ces milieux agricoles hébergent une diversité floristique très favorable à la vie et aux déplacements de nombreuses espèces animales ; - Le <u>réseau de haies</u> : les haies d'arbres matures complétés de strates arbustives et herbacées sont des milieux de transition et de vie pour de nombreuses espèces. Leur densité et leur connectivité sont nécessaire au maintien des fonctionnalités écologiques locales ; - Les <u>bois, bosquets et fourrés</u> : espaces relais importants, ces habitats sont occupés par des cortèges faunistiques qui y trouvent des habitats de vie ou de transition au cours de leur cycle de vie. - Les <u>vergers haute-tige</u> : milieux de vie de nombreux groupes d'espèces, ces milieux sont en forte raréfaction sur le territoire ; - Les <u>réseaux de mares et fossés</u> : espaces de vie importants pour de nombreuses espèces, notamment pour les amphibiens et odonates, ces milieux sont souvent délaissés voire détruits ; - Les <u>zones humides</u> : souvent de taille restreinte, ces habitats ont connu une forte régression, en raison notamment de la modification des usages agricoles au cours des dernières décennies, et sont toujours en diminution du fait de la pression urbanistique dans le cas des basses vallées ou des marais arrière-littoraux. Ils sont pourtant le milieu exclusif de vie de nombreuses espèces.

Enjeu prioritaire

P3 : Maintien de la fonctionnalité de la matrice verte

➤ Limiter la fragilisation des continuités écologiques terrestres faiblement fonctionnelles

Malgré la forte fonctionnalité du territoire dans son ensemble, certains secteurs, identifiés dans l'atlas cartographique de la trame verte et bleue régionale au 1/100 000^{ème} comme faiblement fonctionnels (espaces « à faible densité » dans l'atlas cartographique), sont plus sensibles à la fragmentation. En effet, ils présentent déjà des continuités fragilisées, et abritent parfois des continuités ténues limitées aux abords de cours d'eau ou à la faveur d'une topographie contraignante pour l'activité humaine.

Il conviendra de limiter les impacts dans ces secteurs par l'implantation de nouveaux aménagements (projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements (article L.371-3 du Code de l'Environnement)) concourant à la fragmentation des continuités écologiques, notamment au travers de destruction d'habitats qui leur sont favorables (milieux naturels et semi-naturels présentés plus haut ou en P1).

➤ Maintenir un bocage fonctionnel compatible avec l'agriculture d'aujourd'hui et de demain, grâce à un accompagnement et une gestion adaptée

Les espaces agricoles représentent la majorité de la surface régionale, et participent de manière fondamentale aux continuités écologiques des milieux ouverts, boisés et humides. Les mosaïques de haies, prairies, bosquets, fossés, mares... sont le support de vie de nombreuses espèces tant ordinaires que remarquables. Dans un contexte de spécialisation agricole de plus en plus fort, leur pérennité est liée au développement d'une production respectueuse de la biodiversité tout en restant viable économiquement. Cette gestion intégrée du bocage doit prendre en compte les différentes composantes écologiques d'habitats et les contraintes économiques, afin de permettre l'expression d'une diversité et d'une richesse écologique rare qu'il convient de préserver. Un accompagnement de l'évolution agricole régionale prenant mieux en compte le respect de l'intégrité écologique du territoire doit être poursuivi.

➤ Préserver les espaces interstitiels

Un grand nombre d'espaces n'a pas pu être localisé au travers de la cartographie de la Trame verte et bleue régionale. Ces éléments de petite surface sont pourtant essentiels aux continuités écologiques puisqu'ils forment un réseau disponible pour la faune et la flore pour leur vie et leurs déplacements à l'échelle locale. Par exemple les bermes de route gérés de manière différenciés, les tas de bois, bosquets, fossés, talus ou les lisières et bandes enherbées agricoles sont autant d'espaces où les espèces trouvent refuge et espaces de déplacement. Une préservation ajoutée à une gestion différenciée de ces espaces est indispensable à la fonctionnalité des continuités écologiques locales.

<p>P3 : Maintien de la fonctionnalité de la matrice verte</p>	<p>➤ Maintien de la fonctionnalité des espaces boisés</p> <p>Afin de préserver la biodiversité forestière et une certaine fonctionnalité écologique entre les espaces boisés, il convient de préserver ces espaces des différentes sources de fragmentation, notamment par les infrastructures de transport ou d'énergie.</p> <p>En terme de gestion, la mise en place obligatoire de plans simples de gestion agréés par le CRPF à partir d'une surface de boisement de 25 hectares permet une prise en compte des enjeux écologiques des bois et forêts privés. La préservation de l'intégrité des bois et forêt au travers d'une gestion durable est en soi très favorable.</p> <p>La <u>gestion des espaces ouverts</u> en milieu forestier est importante pour les continuités écologiques intra-forestières (chemins, clairières, landes, mares...), de même que le maintien d'îlots de sénescence. Une extension des pratiques de gestion différenciées appliquées à ces milieux serait extrêmement favorable.</p> <p>L'<u>engrillagement</u> des bois et forêts est défavorable aux continuités écologiques, puisqu'il favorise les isolats populationnels. Des solutions de transparence sont à trouver pour concilier les activités et les pratiques sur le territoire avec la libre circulation des populations d'espèces et pour protéger les cultures.</p> <p>➤ Préserver de l'urbanisation les espaces littoraux non encore bâtis</p> <p>Les continuités écologiques littorales sont surtout fragmentées par l'urbanisation. On veillera à éviter d'urbaniser des espaces naturels ou semi-naturels littoraux. L'action du Conservatoire du Littoral et la Loi littoral y concourent. Le maintien de l'agriculture sur ces espaces est généralement compatible avec l'objectif assigné.</p>
---	---

<p>P4 : Maintien de la fonctionnalité des cours d'eau identifiés comme corridors</p>	<p>➤ Limiter les impacts sur les linéaires identifiés comme corridor écologique de cours d'eau</p> <p>La fonctionnalité écologique des cours d'eau est liée à leur qualité écologique alliée à leur qualité chimique de ses eaux. Afin de conserver la qualité des linéaires identifiés, on évitera d'impacter leur qualité écologique (entretien durable de la végétation des berges, conservation de la ripisylve, éviter les dégradations du lit mineur, éviter l'installation d'ouvrages défavorables aux continuités écologiques, éviter les prélèvements en période d'étiage...), et leur qualité chimique (éviter les rejets, mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau BCAE...). On portera une attention particulière aux têtes de bassins versants (ruisseaux de sources (rang de Strahler inférieur ou égal à 2) et zones de pentes faibles (moins de 1%)).</p> <p>➤ Permettre la compatibilité entre production agricole notamment à proximité des cours d'eau et qualité écologique des cours d'eau</p> <p>Une proportion importante de parcelles en bord de cours d'eau est exploitée par l'agriculture. Il convient de concilier cette exploitation avec le maintien de la qualité écologique des cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'<u>exploitation raisonnée</u> des parcelles contiguës aux cours d'eau. La mise en place de <u>bandes enherbées</u> permet de jouer un rôle de filtre, et donc de limiter les quantités d'intrants en direction du cours d'eau ; - Permettre <u>le franchissement</u> par les animaux et les engins par la mise en place ou la restauration d'aménagements adaptés ; - Permettre l'<u>abreuvement</u> des animaux par la mise en place d'aménagements adaptés limitant les impacts de l'abreuvement direct (érosion du lit, des berges...) ; - <u>Entretien durablement les végétations des berges</u> afin d'optimiser l'accueil de la biodiversité.
<p>P5 : Maintien de la fonctionnalité de la matrice bleue</p>	<p>➤ Limiter les impacts sur les zones humides présentes au sein des entités hydrographiques identifiées à l'échelle locale</p> <p>Les zones humides représentent un enjeu majeur, notamment en lien avec les fonctions et services qu'elles remplissent. Ces espaces sont vitaux pour permettre l'accomplissement des cycles de vie de nombreuses espèces (avifaune, insectes, flore, amphibiens...). On devra limiter l'impact sur la fonctionnalité des secteurs hydrographiques cohérents à l'échelle locale en conservant la connectivité des zones humides existantes (réseaux de mares, zones humides de bas fond, boisements et fourrés humides, ripisylve). On portera une attention particulière aux têtes de bassins versants.</p>
<p>P6 : Reconquête de la nature en ville : fonctionnalité écologique au sein des zones urbaines</p>	<p>➤ Améliorer la transparence des zones urbaines aux continuités écologiques</p> <p>Espaces dits fragmentants par excellence, les milieux urbains peuvent être rendus perméables aux espèces dans le cas d'aménagements et d'une gestion raisonnée.</p>

3. RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Toutes les opérations de restauration sont des initiatives locales publiques, menées en concertation avec les acteurs locaux.

ENJEU	OBJECTIF
R1 : Restauration des fonctionnalités des réservoirs de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre des actions de gestion durable au sein des réservoirs identifiés en état de conservation mauvais ou moyen <p>Ces réservoirs de biodiversité accueillent des espèces et habitats remarquables, rares ou menacés (identifiés dans les listes rouges ou dans les listes hiérarchisées régionales). Un état de conservation dégradé des habitats met en péril la survie des espèces qui y sont inféodées. L'objectif sera d'y mettre en œuvre des modalités de gestion adaptée et d'assurer un usage durable et économiquement viable.</p>
R2 : Restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques de la trame verte Enjeu prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reconquérir les secteurs inter-réservoirs de biodiversité aux continuités fragilisées par des milieux dégradés <p>Les continuités écologiques terrestres peuvent être fragmentées par une densité de milieux peu favorables. Ces espaces créent des discontinuités qui peuvent être restaurées par la mise en œuvre d'aménagements et le développement de pratiques respectueuses de la biodiversité, tout en conservant une activité humaine viable économiquement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Restaurer la fonctionnalité de secteurs fragmentés par une ou des infrastructures linéaires <p>La trame verte et bleue régionale, en lien avec les observations fines des acteurs du territoire, permettra de localiser des ouvrages fonctionnels ou non fonctionnels pour le déplacement des espèces, notamment de la grande faune. Des actions seront à mener afin de rendre transparents des secteurs stratégiques du territoire, en partenariat avec les acteurs disposant de connaissances fines (Fédérations de chasse notamment).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Restaurer la fonctionnalité de secteurs fragmentés par l'urbanisation <p>Le SRCE permet de localiser les secteurs fonctionnels du territoire, parfois limités ou fragmentés par l'urbanisation. Des aménagements et des pratiques de gestion adaptés à ces milieux urbains pourront augmenter la perméabilité de ces espaces, et ainsi permettre de restaurer des continuités écologiques autrefois existantes, notamment sur le littoral.</p>

<p>R3 : Restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques des zones humides</p> <p>Enjeu prioritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Restaurer la fonctionnalité des continuités écologiques fragmentées par des milieux dégradés La trame bleue permet de localiser les pincements et secteurs de ruptures de continuités dus à la destruction ou la dégradation des zones humides (définis dans l'atlas des zones humides de la DREAL, parfois complété par des études locales). Leur fonctionnalité est notamment liée à leur proximité et leur état de conservation. La restauration de ces espaces fragmentés passe par la remise en état de leur caractère humide naturel et de leur fonctionnalité hydraulique et par le maintien d'une gestion respectueuse et durable de ces espaces fragiles. Une telle action ne pourra être entreprise qu'en concertation avec les acteurs locaux. ➤ Restaurer la fonctionnalité des zones humides aux abords directs des cours d'eau (dans les lits majeurs) Les continuités transversales entre cours d'eau et zones humides au sein du lit majeur sont essentielles à leur qualité écologique. Les zones humides jouent le rôle de tampon filtrant et de soutien vis-à-vis des cours d'eau, d'espaces de reproduction de certaines espèces sensibles (frayères...) ou de milieux de déplacements et de vie pour un grand nombre d'espèces (ripisylve pour les oiseaux...). La restauration des zones humides situées aux abords directs des cours d'eau permet de répondre à l'enjeu de fonctionnalité latérale.
<p>R4 : Restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques des cours d'eau</p> <p>Enjeu prioritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Restaurer de manière ciblée la fonctionnalité des continuités écologiques fragmentées par des ouvrages hydrauliques Les continuités écologiques de cours d'eau représentent un enjeu écologique important en région Basse-Normandie, en lien notamment avec la responsabilité régionale en termes d'accueil d'espèces aquatiques migratrices. La trame bleue régionale permet de localiser les tronçons assurant une fonction de réservoirs de biodiversité ainsi que ceux qui assurent une fonction de continuité écologique. En lien avec l'enjeu de connaissance des éléments fragmentants, on pourra cibler des actions sur des ouvrages limitant les capacités de déplacement et de colonisation des espèces aquatiques. Une prise en compte des enjeux de préservation du patrimoine culturel et bâti doit être réalisée. Le programme de classement des cours d'eau en listes 1 et/ou 2 prévu par l'article L.214-17 du Code de l'Environnement permettra d'obtenir en 2013 un outil réglementaire rendant obligatoire la mise en transparence d'ouvrages existants et/ou l'interdiction d'installer des ouvrages qui pourraient limiter la continuité écologique sur certains linéaires. La problématique de ces petits ouvrages fragmentants est à traiter au moyen de programmes locaux de restauration des continuités écologiques aquatiques.

4. ENJEUX TRANSVERSAUX

ENJEU	OBJECTIF
<p>T1 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire</p> <p>Enjeu prioritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire prendre conscience de l'importance des continuités écologiques <p>Axe stratégique cité au sein de plusieurs documents de portée régionale (Stratégie de la Région pour la biodiversité, ORGFH...), une prise de conscience de l'importance des continuités écologiques par le plus grand nombre permettra d'optimiser l'efficacité des mesures proposées et leurs applications.</p> <p>Une forte sensibilisation des élus locaux et des prestataires travaillant sur les documents d'urbanisme est indispensable pour une bonne prise en compte du SRCE au moment de l'élaboration ou de la révision des SCOT et des PLU. Cette sensibilisation passe notamment par des actions d'information et de formation ou par des retours d'expériences.</p>
<p>T2 : S'adapter au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'adaptation des espèces : faciliter la circulation des espèces soumises au changement climatique <p>Le réchauffement climatique est déjà perceptible en Basse-Normandie. La trame verte et bleue a vocation à faciliter les flux de migration et de circulation d'espèces. Cela nécessite qu'elle soit fonctionnelle. Toutefois, une vigilance devra être de mise pour ne pas faciliter la dissémination des espèces invasives.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'adaptation des hommes : évolution des usages <p>Les pratiques et usages du territoire n'auront guère d'autre choix que de s'adapter également au changement climatique. Elles ont une influence sur les continuités écologiques existantes.</p>